République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2026

Séance ordinaire du **19 février 2026** - 20 h 00 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 12
Absents : 03
Nombre de procuration(s) : 01

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain

Date de convocation : 04 février 2026

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie JULLY Jean-Claude - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane (arrivée à 20 h 20) - SCHOSSELER Daniel URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : M. MOSCHLER Vincent - Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration à Mme SAETTEL Christiane)

5. Finances

5A/ Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Le budget annexe du Lotissement Im Gaensbuehl créé en 2024 étant rattaché au budget principal de la commune, il suit les mêmes règles (M57 et CFU).

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux et à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président en la personne de M. Hervé BENTZ, Adjoint.

En conséquence, M. le Maire se retire.

5A2 - CFU 2025 - Budget annexe Lotissement Im Gaensbuehl

LOTISSEMENT IM GAENSBUEHL - BALANCE GENERALE - EXERCICE 2025

Montants réels et d'ordres (avec les articles 001 et 002)

Investissement	Budget Primitif	R.A.R 2024	DM	Reports 2024	Total des prévisions	Réalisations 2025
Dépenses	140 000,00				140 000,00	43 686,08
Recettes	140 000,00				140 000,00	0,00
Excédent						
Déficit						
Résultat d'investissement 2025						**- 43 686,08**

Accusé de réception en préfecture
067-216702238-20260219-CM190220265A2-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026

Fonctionnement	Budget Primitif	R.A.R 2024	DM	Reports 2024	Total des prévisions	Réalisations 2025
Dépenses	140 000,00				140 000,00	43 686,08
Recettes	140 000,00				140 000,00	43 686,08
Excédent						
Déficit						
Résultat de fonctionnement 2025						**+ 0 ,00**

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : **- 43 686,08**
Fonctionnement : **0,00**
Résultat global : **- 43 686,08**

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2026.

En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Hervé BENTZ, 1er adjoint, après délibération, et après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2025, délibère sur le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Lotissement Im Gaensbuehl :

- VU la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 décidant d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) à partir 1er janvier 2022 pour le budget principal pour la commune;

- VU l'avis favorable de la Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du Bas-Rhin en date du 09 septembre 2021 ;

- VU la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2023 décidant la création du Lotissement Im Gaensbuehl ;

- VU la délibération du Conseil Municipal du 06 août 2024 décidant la constitution d'un budget annexe pour le Lotissement Im Gaensbuehl ;

- VU la délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2025 approuvant le budget primitif annexe du Lotissement Im Gaensbuehl pour l'exercice 2025 ;

- VU le Compte Financier Unique 2025 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;

- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

- Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la Commune d'Innenheim) et le comptable (le Service de Gestion Comptable d'Erstein) ;

- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement Im Gaensbuehl.

Nombre de membres présents :	12	Votes pour :	13
Nombre de procurations :	1	Votes contre :	
Nombre de votants :	13	Abstentions :	

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 02 mars 2026
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Le secrétaire de séance,
M. DEMARE Alain.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20260219-CM19022026SA2-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 4 MAR. 2026